



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le 29 avril

Le Conseil d'Administration de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Madame La Présidente, en date du 24 avril 2026, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame PILLON CARRARA Marie Laurence, Présidente, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Madame PILLON CARRARA Marie Laurence, Présidente

Mmes FOUZ Audrey, AUGRAS Sandrine, BOSCHETTI Angeline, BRILLO Mila, RENAUDIN Martine, DÉOM Laétitia,

Ms VIOLLET Romain, RICHARD Yves,

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 09 avril 2025 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Secrétaire de séance : Mme DÉOM Laétitia

Objet	Rapporteur	Informations diverses
Délégations consenties à la Présidente du CCAS Délibération CCAS-2026-01	La Présidente	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DONNE Délégations à Mme la Présidente du CCAS dans les domaines de compétences suivants <ul style="list-style-type: none">• Convoquer le Conseil d'Administration• Préparer les délibérations du Conseil d'Administration• Liquider les Dépenses et les Recettes du Budget• Attribuer les aides, secours exceptionnels, toutes actions sociales telles que définies dans le Règlement Intérieur du CCAS• Que les délégations sont accordées pour la durée du mandat de la Présidente
Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration Délibération CCAS-2026-02	La Présidente	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés avec : 1 voix « contre » Monsieur VIOLLET Romain APPROUVE <ul style="list-style-type: none">• Le Règlement Intérieur tel que présenté et annexé à la présente délibération
Octroi de secours exceptionnel, bon d'aide alimentaire montants d'attributions Délibération CCAS-2026-03	La Présidente	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés avec : 1 voix « contre » Monsieur VIOLLET Romain APPROUVE <ul style="list-style-type: none">• Les montants d'aide suivants (soumis à conditions):<ul style="list-style-type: none">○ Personne seule : 100 euros○ Couple : 150 euros○ Par enfant : 50 euros

		Dit que les conditions d'attribution quant à elles, resteront à définir ultérieurement lors d'un prochain CA et figureront dans le RI du CCAS, qui sera également mis en délibération
Compte de Gestion 2025 CCAS <i>Délibération CCAS-2026-04</i>	La Présidente	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés avec : 1 « abstention » Monsieur VIOLLET Romain DECLARE <ul style="list-style-type: none"> Que le Compte de Gestion 2025 CCAS dressé par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle n observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2025 CCAS <i>Délibération CCAS-2025-05</i>	Mme RENAUDIN Martine	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, sous la Présidence de Mme RENAUDIN Martine, Mme la Présidente ne prend pas part au vote ayant quitté la séance avec : 1 « abstention » Monsieur VIOLLET Romain APPROUVE <ul style="list-style-type: none"> Le Compte administratif 2025 CCAS Le Résultat de clôture de la Section de Fonctionnement s'élève à 2 601,84 €
Compte Administratif 2025 CCAS – Affectation du Résultat de Fonctionnement <i>Délibération CCAS-2025-06</i>	La Présidente	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE <ul style="list-style-type: none"> D'affecter le Résultat de l'exercice 2025, soit 2 601,84€ de la manière suivante : Inscription de 2 601,84€ en Section de Fonctionnement au Budget Primitif 2026 RF 002 – Résultat reporté en Recettes
Budget Primitif 2026 CCAS <i>Délibération CCAS-2025-07</i>	La Présidente	Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOpte <ul style="list-style-type: none"> Le Budget Primitif 2026 CCAS, conforme à l'instruction M57, qui s'élève dans sa globalité à 12 700,00€ et s'équilibre de la manière suivante : <u>Section de fonctionnement :</u> Recettes : Résultat antérieur reporté : 2 601,84€ Dotation subvention et participation : 10 000,00€ Don : 98,16€ Dépenses : Fêtes et cérémonies : 9 700,00€ Aides : 2 300,00€ Cotisations URSSAF : 200,00€ Voyages et déplacements : 500,00€ Le vote est réalisé par chapitre.

La Séance du Conseil d'Administration est levée à 21h00

La Secrétaire de Séance
Laétitia DÉOM

La Présidente
Marie Laurence PILLON CARRARA

